# INFO-COLLECTES TOUTES LES COLLECTES ONT LIEU ENTRE 7 H ET 18 H Déposez vos matières en bordure de route après 18 h la veille de la collecte ou avant 7 h le matin même.

AVIS À TOUS! Nouvelle collecte des matières organiques dès avril 2015

LE BAC BRUN • Matières organiques • Distribution des bacs bruns à la mi-mars

# Le bac brun : j'embarque pour un mode de vie plus vert!

## **QU'EST-CE QUE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES?**

La collecte des matières organiques consiste à trier à la source et à récupérer les résidus de table et les résidus verts afin de les détourner des sites d'enfouissement. Avec l'aide de la population, la Municipalité espère réduire en 2015 la quantité de déchets qu'elle génère de 500 tonnes. À titre informatif, la Municipalité a produit près de 2 850 tonnes de déchets en 2014. Les matières organiques et les résidus verts seront ainsi désormais acheminés vers le centre de compostage de Mironor à Brownsburg-Chatham où ils seront transformés naturellement en compost.

#### LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES S'EFFECTUERA UNE FOIS PAR SEMAINE, SOIT LE MERCREDI, DU 1ER AVRIL AU 30 NOVEMBRE ET UNE FOIS AUX DEUX SEMAINES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE.

La Municipalité fournira gratuitement un bac brun roulant de 240 litres ainsi qu'un petit bac de cuisine à chaque résidence. Tout comme vous le faites pour le bac bleu et la poubelle, il vous suffit de placer votre bac brun sur le bord du chemin après 18 h la veille de la collecte ou avant 7 h le matin même.



Aucun sac de plastique ne sera accepté (incluant sacs biodégradables et compostables)

# **MATIÈRES ACCEPTÉES** Résidus alimentaires

#### • Œufs et leurs coquilles

sucre, noix, etc.

- Fruits et légumes crus ou cuits · Pain, céréales, gâteaux, pâtes, farine,
- Produits laitiers (aliments liquides en petite quantité pouvant être adsorbés par les autres résidus du bac)
- Viandes, poissons, fruits de mer, os
- Aliments périmés sans emballage

## Résidus verts

- Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées (résidus de plates-bandes, de taille de haies, etc.)
- Petites branches de moins de 4 cm de diamètre et de 30 cm de longueur
- Fleurs, plantes, sable, terre (en petites quantités)

#### Autres

- · Café, filtres, sachets de thé
- Papier, journaux et cartons souillés
- Cartons et emballages de nourriture souillés non cirés (boîtes de pizza, moules en papier, etc.)
- Mouchoirs, serviettes de table et essuie-tout souillés
- Cheveux, poils d'animaux et plumes

## Matières refusées

# **LE BAC BLEU • Matières recyclables**

#### LES COLLECTES SE FONT MAINTENANT LE JEUDI AUX DEUX SEMAINES. (EN ALTERNANCE AVEC LA COLLECTE DES DÉCHETS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL)

La Municipalité fournit gratuitement un maximum de deux bacs de recyclage par résidence. Contactez le Service des travaux publics pour vous procurer un bac supplémentaire au coût de 50 \$ ou encore pour déclarer tout bris

# **MATIÈRES ACCEPTÉES**

Papier et carton	Plastique	Métal	Verre
Journaux, circulaires, courrier, magazines, cartons, sacs de papier, boîtes d'œufs, cartons de lait et de jus	Bouteilles, bouchons, couvercles, contenants et emballages portant le logo de recyclage accompagné des chiffres 1, 2, 3, 4, 5 et 7.	Bouteilles, boîtes de conserve, cannettes, contenants et papier d'aluminium, bouchons et couvercles	Tous les contenants en verre

# LE BAC VERT ET AUTRES POUBELLES FERMÉES EN MÉTAL OU EN PLASTIQUE • Déchets

Le nombre de collectes diminuera considérablement en 2015 au profit de la collecte des matières organiques

POUR LES MOIS DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2015, LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES SE FERA TOUS LES JEUDIS.

ATTENTION! À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL, LA COLLECTE DES DÉCHETS SE FERA UN JEUDI SUR DEUX, EN ALTERNANCE AVEC LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES.



MATIÈRES ACCEPTÉES	MATIÈRES REFUSÉES	
Ordures ménagères et gros rebuts	Détails	
Les poubelles conventionnelles, les sacs de plastique, les boîtes de carton et les barils munis de deux poignées de métal et d'un couvercle amovible ne doivent pas dépasser 25 kg (55 lb). Quant aux contenants roulants de 240 à 360 L, leur poids ne doit pas dépasser 113 kg (250 lb).	Les réfrigérateurs, les climatiseurs, les télévisions et les appareils électroniques ne sont pas autorisés.  Des alternatives écologiques vous sont proposées plus bas pour en disposer adéquatement.  Toutes matières recyclables • Toutes matières compostables • Tous résidus verts	

# SERVICE DE DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES

# De mai à novembre

# LES 2°S ET 4°S LUNDIS À L'EXCEPTION DE JUILLET OÙ LE SERVICE EST OFFERT UNIQUEMENT LE 2° LUNDI DU MOIS

Pour vous départir de vos grosses branches d'arbres, contactez le Service des travaux publics au plus tard à midi le jeudi précédant l'opération de déchiquetage pour vous inscrire.

IMPORTANT Le service de déchiquetage est gratuit pour la première tranche de 30 minutes (valide une fois par mois par adresse). Des frais de 50 \$ s'appliquent pour chaque tranche de 30 minutes additionnelles. Le service ne peut être interrompu avant que toutes les branches aient été déchiquetées.

DU 10 JANVIER AU 4 AVRIL 2015 **DU 17 OCTOBRE AU 12 DÉCEMBRE 2015** Ouvert tous les samedis de 9 h à 13 h Ouvert un samedi sur deux de 9 h à 13 h

**GRATUIT** en tout temps!

IMPORTANT : Vous devez présenter une preuve de résidence et décharger vous-mêmes vos matières. Prenez note qu'aucun sac ni pelle ne vous sera fourni sur place et qu'aucun rebut provenant

d'entrepreneurs, de commerces ou d'industries ne sera accepté.



DU 11 AVRIL AU 10 OCTOBRE 2015 • Ouvert tous les samedis de 9 h à 16 h et tous les mercredis de 16 h à 20 h

MATIÈRES ACCEPTÉES

RDD	Matériel électronique	Matériaux de construction	Autres
Produits corrosifs, explosifs, inflammables et toxiques (acides, huiles, colles, peintures, piles usagées, etc.)	Appareils photo, ordinateurs, imprimantes, cartouches d'encre, micro-ondes, téléviseurs et cellulaires, etc.	Agrégats de moins de 40 cm de diamètre (résidus de pierre, d'asphalte ou de béton). Bois, portes, fenêtres. Couvre-planchers.	Vêtements ou autres types de textiles, Pneus

# **AUTRES RESSOURCES DISPONIBLES**

Meubles, matelas et électroménagers	Piles usagées	Réfrigérateurs et congélateurs	Vêtements, vaisselle, jouets, livres et petits meubles
Le Grenier Populaire des Basses-Laurentides ramasse sans frais vos meubles usagés, vos divans, matelas, ainsi que vos électroménagers. Contactez l'organisme au 450 623-5891 ou visitez le www.grenierpopulaire.com.	Des collecteurs de piles usagées sont mis à votre disposition :  • Écocentre au 4085, chemin D'Oka  • Hôtel de ville au 1110, chemin Principal  • Bibliothèque, 70, montée du Village  • Centre Sainte-Marie, 95, chemin Principal	Hydro-Québec ramasse gratuitement vos vieux réfrigérateurs et congélateurs encore fonctionnels qui ont plus de dix ans. En éliminant votre appareil de façon responsable, vous recevrez 30 \$. Pour infos : 1 855 668-1247 ou www.recyc-frigo.com.	Le Comité d'action sociale de Saint-Joseph-du- Lac recueille vêtements, livres, petits meubles et vaisselle pour soutenir la collectivité. Pour infos : 450 473-2440.